

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Haguenau-Wissembourg  
Nombre d'élus : 19  
Élus : 19  
En fonction : 19  
Présents : 16

**Commune de MOMMENHEIM**  
**Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 10 septembre 2024**

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Steve FUHRMANN- Mme Florence GUTH  
Mme Aurélie HEINRICH - Mme Aniko JUNG - Mme Agnès KAMMERER  
M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN - Mme Anne-Sophie LEMMEL  
M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER  
Mme Sandra WILLMANN.

Absents excusés :

- M. Alain BIETH avec pouvoir à M. Gérard MITTELHAEUSER
- M. Jean-Luc GWISS avec pouvoir à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER
- Mme Elisabeth JAECK avec pouvoir à Mme Sandra WILLMANN

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

**8. MAINLEVÉE D'INSCRIPTION ET RADIATION DÉFINITIVE DU LIVRE FONCIER – PARCELLES SECTION  
31 – 553/22 ET 555/221 – BRUMATHER STRASSE**

Rapporteur : Le maire.

Le maire de la commune de MOMMENHEIM donne mandat et procuration à tout clerc de la SCP Claude NUSS et Benjamin MOREAU, notaires associés, Office notarial à 67 730 CHATENOIS, 6 et 7 route de Kintzheim ainsi qu'à tout clerc ou secrétaire de la SCP Odile CRIQUI-MARX, Laurent et Marie BRAUN-LEYNBERGER, notaires associés, Office notarial, 116 Gran'Rue à 67 700 SAVERNE d'intervenir à un acte de vente pour y donner mainlevée d'inscription et radiation définitive du Livre Foncier et donne décharge pleine et entière au greffier du Livre Foncier compétent qui opérera LA RADIATION ENTIERE ET DEFINITIVE de l'inscription sur les parcelles cadastrées SECTION 31 – 553/22 ET 555/221 – BRUMATHER STRASSE.

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

➤ **AUTORISE** le maire à donner mandat et procuration aux notaires précités aux fins de radiation définitive de l'inscription au Livre Foncier concernant les parcelles référencées au cadastre : SECTION 31 – 553/22 ET 555/221 – BRUMATHER STRASSE.

➤ **CHARGE** le maire de l'exécution de la présente délibération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.*

Le Président, **Francis WOLF**, maire.



Pour extrait conforme,  
Le (la) secrétaire de séance, **Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER**, adjointe au maire.

